



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - JEBOOKTOO & JEBOOKTOO ACADEMY

1. Mentions Légales

Le site internet **Jebooktoo.com** est édité par la société **Duranne Conciergerie**, exerçant sous le nom commercial **Jebooktoo**.

- **Représentantes** : Elodie Perseverante et Perrine Lesbarreres.
- **Siège social** : 35 rue de Saint Amand, 13100 Aix en Provence.
- **SIRET** : 833 959 521.
- **Contact** : jebooktoo@gmail.com

2. Objet et Services

Les présentes CGV définissent les droits et obligations des parties pour :

1. **Jebooktoo (Événementiel)** : Coordination "Jour J" ou organisation complète de mariages et réceptions.
2. **Jebooktoo Academy (Formation)** : Formations professionnelles en organisation d'événements (option mariage).

3. Tarification et Modalités de Paiement (Jebooktoo)



Les tarifs en vigueur pour les prestations d'organisation sont les suivants :

- **Coordination du Jour J :** 1 300 €.
- **Organisation complète :** 2 900 €.

Calendrier de paiement :

| Prestation | 1er Acompte (Signature) | 2ème Versement (6 mois après) | Solde (Veille de l'événement) |
|------------------------------|----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Organisation complète | 33% | 34% | 33% |
| Coordination Jour J | 50% | - | 50% |

Note : La réservation n'est acquise qu'après encaissement effectif du premier acompte. À défaut, la réservation est annulée de plein droit.

4. Jebooktoo Academy (Formation)

- **Accès :** L'accès aux formations de l'Academy est strictement personnel.
- **Propriété Intellectuelle :** Tous les supports (vidéos, textes, méthodes) sont la propriété exclusive de Duranne Conciergerie. Toute reproduction ou partage est interdit.



- **Paiement** : Sauf accord particulier, les formations sont payables en totalité lors de l'inscription en ligne.

5. Rétractation et Modifications

- **Délai de rétractation** : Le Client dispose d'un délai de **8 jours** à compter de la signature du contrat pour se rétracter.
- **Modifications** : Toute demande de modification de la prestation doit parvenir à l'Organisateur au plus tard **30 jours avant** la date de l'événement. Passé ce délai, la prestation initiale reste due intégralement.
- **Plagiat** : Si le Client réalise l'événement défini par l'Organisateur après une dénonciation de contrat, une indemnité égale à **50% du devis** plagié est due.

6. Annulation et Report

- **Annulation du fait du Client** : Aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué. L'intégralité de la prestation reste due à l'Organisateur.
- **Report** :
 - **Gratuit** : Uniquement en cas de force majeure (confinement sanitaire, interdiction municipale de célébrer le mariage).
 - **Avec frais** : Pour tout autre motif de report, des frais de **300 €** seront appliqués.



- **Annulation du fait de l'Organisateur :** Possible en cas d'agression (verbale/physique), non-paiement des acomptes ou propos diffamatoires.

7. Responsabilités et Assurances

- **Force Majeure :** L'Organisateur est dégagé de ses obligations en cas de grève, incendie, dégâts des eaux ou accident de circulation.
- **Fournisseurs tiers :** L'Organisateur n'est pas responsable des prestations fournies par des tiers (traiteurs, etc.).
- **Transport de matériel :** Si l'Organisateur transporte de la décoration ou des fleurs, cela s'effectue aux **risques et périls du Client**. Le Client doit fournir un emballage sécurisé.
- **Assurance :** Il est vivement conseillé au Client de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance annulation.

8. Réclamations et Litiges

- **Réclamations :** Elles doivent être adressées par écrit dans un délai de **8 jours maximum** après la fin de l'événement.
- **Litiges :** En cas de litige, la compétence est attribuée aux tribunaux de la ville du siège social (Aix-en-Provence).